

Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de CHAUMONT EN VEXIN

2, rue François de Lubersac  
**60110 CORBEIL-CERF**  
Tél. : 03 44 22 62 53  
Fax : 03 44 02 76 79  
mairie.corbeilcerf@wanadoo.fr

**COMMUNE DE CORBEIL-CERF**

***COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MARS 2015***

**Etaient présents :**

M. Luc SOENEN – M. Sylvain DUCLAY, Mme HEDOUIN Myriam adjoints  
Mmes Dominique BRIL – Geneviève SZCZYSZEK – M. Michel GUILLON, M. Cyril FLECHY, Mme  
Denise MINIER

**Absents Excusés :**

Mme Florence ROGER donne pouvoir à M SOENEN Luc

**Absente non excusée :**

Mme Stéphanie MORIN  
formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Madame Geneviève SZCZYSZEK a été élue secrétaire de séance.

**URBANISME-CREATION D'UNE COMMISSION  
URBANISME**

Monsieur le Maire propose au CONSEIL MUNICIPAL, une liste de membres pour  
former la Commission Urbanisme :

**Monsieur Laurent CHEVALLIER, Maire**  
**Monsieur Sylvain DUCLAY, Adjoint**  
**Monsieur Luc SOENEN, Adjoint**  
**Madame Myriam HEDOUIN, Adjointe**  
**Madame Denise MINIER, Conseillère**  
**Monsieur Michel GUILLON, Conseiller**  
**Madame Geneviève SZCZYSZEK, Conseillère**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité, la  
liste de membres proposée par Monsieur le Maire.

**URBANISME-ACQUISITION DU TERRAIN PARCELLE A 263**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Conseillers Municipaux de l'engagement  
de Monsieur et Madame MASSON Alain de vendre à la commune un terrain de 1312 m2,  
cadastré section A 263 situé rue du Déluge au prix de 25 000 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité d'acquérir le terrain cadastré A 263, appartenant à Monsieur et Madame MASSON au prix de 25 000 €.

## **URBANISME-SIGNATURE DE COMPROMIS POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE A 263**

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal, délégation pour la signature d'un compromis chez Maître PELEGRIN-CAHOUE, notaire à Meru, 60 rue des Martyrs de la Résistance, pour l'acquisition du terrain, situé rue du Déluge, appartenant à Monsieur et Madame MASSON Alain, cadastré A 263, d'une superficie de 1312 m2, au prix de 25 000 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer le compromis chez Maître PELEGRIN, pour l'acquisition du terrain.

## **MODIFICATION DU POS**

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des Conseillers Municipaux leur accord pour modifier le plan d'occupation des sols sur le terrain cadastré A 318, rue de Parfondeval, appartenant à la famille BELLOIN et pour l'aménagement des terrains cadastrés A 106-107-108-109-263-241-112-116-114-311 rue du Déluge.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, de modifier le POS, pour les parcelles ci-dessus énumérées.

## **COMPTABILITE- M14-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Madame Denise MINIER présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Compte Administratif 2014 de la Commune :

### **Fonctionnement :**

DEPENSES : 155 834.68 €

RECETTES : 193 903.98 €

### **Investissement :**

DEPENSES : 111 902.71 €

RECETTES : 131 682.27 €

Excédent de l'exercice 2014 57 848.86 €

Reprise des résultats au 01/01/2015

Investissement et Fonctionnement 69 202.42 €

Monsieur le Maire quitte la séance.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, le Compte Administratif.

## **COMPTABILITE- M14-VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal décide d'accepter le compte de gestion présenté par Monsieur DIEDRICH, percepteur de MERU :

### **Fonctionnement :**

DEPENSES :	155 834.68 €
RECETTES :	193 903.98 €

### **Investissement :**

DEPENSES :	111 902.71 €
RECETTES :	131 682.27 €

Excédent de l'exercice 2014 57 848.86 €

Reprise des résultats au 01/01/2015

Investissement et Fonctionnement 69 202.42 €

## **COMPTABILITE- M14- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

### **Fonctionnement :**

DEPENSES :	251 644.42 €
RECETTES :	251 644.42 €

### **Investissement :**

DEPENSES :	199 335.72 €
RECETTES :	239 738.29 €
Résultat reporté :	40 402.67 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2015.

## **COMPTABILITE-M14-AFFECTATION DU RESULTAT**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE** par **10** voix **POUR** d'affecter au chapitre 1068 la somme de 40 402.67 € afin de résorber la totalité du déficit d'investissement.

## **COMPTABILITE – M14 – BUDGET 2015 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES (BATI ET NON BATI) POUR L'ANNEE 2015**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière Non Bâti de la façon suivante :

TAXES	Bases 2015	Taux d'imposition	Produit assuré
Taxe d'habitation	294 200	13.13 %	38 651.00 €
Taxe foncière (bâti)	176 300	23.36 %	41 184.00 €
Taxe foncière (non bâti)	24 000	53.41 %	12 818.00 €
		<b>TOTAL</b>	
			<b>92 653 €</b>

## **COMPTABILITE- M14-OPERATIONS NON BUDGETAIRES- INTEGRATION DE TRAVAUX**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré considère que les travaux concernant l'AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE et les travaux RUE DU FAUBOURG sont achevés et qu'il convient d'établir les certificats administratifs correspondants, soit :

- l'intégration des travaux enregistrés au compte 2313 pour un montant de 68 259.74 €, au compte 21311
- l'intégration des travaux enregistrés au compte 2315, pour un montant de 85 630.61 € à leur compte définitif.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame MINIER a souligné le mauvais entretien des bancs et de l'abri-bus, et souhaite que le nettoyage soit fait de toute urgence.

### **Devoirs de Police du Maire :**

Toute personne qui n'aura pas son chien tenu en laisse pourra se faire sanctionner d'une amende.

Les voitures qui stationneront plus de huit jours, seront verbalisées.

La séance est levée à 22 h 52.

Vu, par Nous, Maire de la Commune de CORBEIL-CERF (Oise), pour être affiché le 27 Mars 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Le Maire,

Laurent CHEVALLIER

La prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas encore été fixée.

**RAPPEL : toutes les réunions du Conseil MUNICIPAL sont ouvertes au public**